



THIERRY BRETON

MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
MARCHÉ INTÉRIEUR

Rue de la Loi, 200
B-1049 Bruxelles
Tél. +32-2 299 02 00
thierry.breton@ec.europa.eu

Bruxelles, 27 Mai 2020
grow.ddg1.f.4(2020)2853049

M. Patrick BRAULT
Vice-président d'ISTO
Rue Haute, 26-28
1000 Bruxelles/ Belgique
E-mail : info@isto.international

Cher Monsieur,

Je vous remercie pour votre lettre du 29 avril 2020 dans laquelle vous expliquez les besoins du secteur du tourisme accessible, dans le contexte de l'épidémie du coronavirus.

La protection des emplois et des entreprises a été l'objectif principal des diverses mesures législatives et financières adoptées par la Commission ces dernières semaines. Ces mesures permettront de soutenir les efforts déployés par les États membres en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise actuelle dans tous les secteurs de l'industrie, y compris le tourisme accessible.

Le 13 mai 2020, la Commission a adopté un ensemble d'orientations visant à permettre un cadre coordonné sur la reprise en toute sécurité des transports et du tourisme. Ces orientations permettront aux citoyens européens de bénéficier en toute sécurité d'une détente et d'un repos bien mérités, et répondre aussi aux problèmes pressants auxquels sont confrontés les opérateurs touristiques et les consommateurs.

Des mesures de liquidité au niveau national, y compris les régimes approuvés dans le cadre temporaire des aides d'État, ont été mises en place afin de sauver des emplois et des entreprises. À partir du 8 mai 2020, le secteur du tourisme bénéficiera d'une aide dans le cadre de 82 programmes COVID dans différents pays de l'UE et d'autres sont en cours d'examen. Parmi ceux-ci, 10 programmes se concentrent (presque) exclusivement sur le secteur du voyage et du tourisme. En valeur monétaire, les aides d'État s'élèvent à près de 1.8 milliards d'euros à ce jour. En outre, le Groupe de la Banque européenne d'investissement met en place un financement supplémentaire de 200 milliards d'euros pour les entreprises. Par ailleurs, le 2 avril 2020, la Commission a proposé un nouvel instrument de soutien temporaire (SURE) pour atténuer les risques de chômage en cas d'urgence, conçu pour contribuer à protéger les emplois et les travailleurs touchés par la pandémie du coronavirus. Il apportera une aide financière de 100 milliards d'euros au

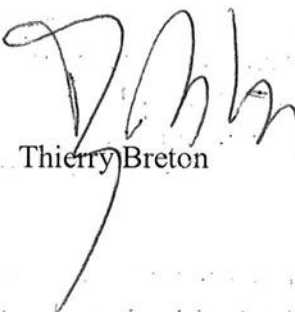
total, sous la forme de prêts aux États membres. Ces prêts aideront les États membres à remédier aux hausses soudaines des dépenses publiques pour préserver l'emploi.

Assurer la sécurité des touristes, des voyageurs, des clients et des employés des prestataires de services de tourisme et de transport est indispensable à la reprise progressive des activités de tourisme et de voyage. Sur la base des principes énoncés dans la feuille de route européenne commune pour la levée des mesures de confinement du COVID-19 adoptée le 15 avril, la Commission fournira des orientations pour les protocoles de sécurité et de santé pour les moyens de transport et les établissements touristiques dans l'UE. Ils visent, d'une part, à permettre aux entreprises et aux pouvoirs publics de planifier et de préparer le déconfinement et, d'autre part, à rétablir la confiance des Européens dans les voyages. En parallèle, la Commission fournira également des orientations sur la levée des frontières intérieures temporaires liées au COVID. En outre, la Commission travaille également sur une proposition financière pour aider à la relance de l'économie européenne, y compris de l'écosystème touristique.

Mon objectif est que, tout en apportant un soutien urgent au tourisme, nous promouvions et stimulions également la transition de l'écosystème touristique. Accompagner l'industrie européenne du tourisme et les destinations vers un redémarrage durable, un avenir plus innovant et fondé sur les données reste notre objectif à long terme. Nous orienterons les investissements vers ce qui est nécessaire pour rendre l'industrie du tourisme plus durable et résilient à l'avenir.

En tant que Commissaire chargé du marché unique, je voudrais vous rassurer de mon plein engagement à travailler sur ce sujet. Nous avons besoin d'une approche adaptée à l'écosystème touristique européen afin que les acteurs essentiels européens - petits et grands - puissent survivre à cette crise sans précédent. La Commission européenne continue de suivre l'évolution rapide de la situation et introduira, si nécessaire, de nouvelles mesures. Nous prendrons en considération les points que vous avez soulevés pour la suite de nos travaux sur les mesures de soutien et de sortie du COVID-19 ainsi que les actions de reprise.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Thierry Breton